

**M. Castleden:** J'ai à poser une question à l'égard de ce crédit. Un certain nombre de producteurs agricoles de ma région ont appelé mon attention sur le fait que, l'an dernier, des demandes de prêts ont été repoussées. Le besoin de prêts a été plus grand dans ces régions au cours de l'année écoulée, du fait de la rouille qui a attaqué les récoltes et des revenus agricoles réduits, et aussi parce que les cultivateurs n'ont pas été en mesure de livrer leurs récoltes. Le ministre devrait enjoindre les personnes chargées de consentir des prêts dans notre région à se montrer un peu plus accommodantes lorsqu'il se présente des circonstances particulières, telles que la rouille et la baisse des revenus. Les agriculteurs estiment que cette mesure est semblable à un parapluie qui leur est donné quand il fait beau mais qu'ils ne peuvent utiliser par temps de pluie. Je voudrais que le ministre engage les personnes en charge de consentir ces prêts à se montrer un peu moins sévères quand le besoin est urgent.

(Le crédit est adopté.)

Prêts, placements et avances. Finances—

539. Prêt à l'*Ottawa Civil Service Recreational Association*, aux conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, en vue d'aider à la construction du *W. Clifford Clark Memorial Recreation Centre*, \$500,000.

**M. Macdonnell:** Hier soir, j'ai posé une question relative à la Banque d'expansion industrielle; on m'a engagé à la poser de nouveau à la fin de l'examen des crédits ordinaires. Voici cette question:

**M. le président:** A l'ordre. Plaît-il au comité que cette question soit débattue maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Macdonnell:** Voici cette question. Présentement, le montant des prêts non remboursés consentis par la Banque d'expansion industrielle s'élève à 42 millions de dollars. J'aimerais que le ministre nous dise ce que, d'après lui, pourrait être l'envergure, pourrais-je dire, ou le chiffre estimatif des transactions que cette banque peut effectuer présentement, car, le ministre s'en souviendra, on a beaucoup parlé il y a quelque temps de cette fameuse question du pipe-line à gaz, entreprise à laquelle la Banque d'expansion industrielle pourrait prêter des capitaux. Le montant qu'on a mentionné était, sauf erreur, inférieur à 300 millions de dollars. Le ministre voudrait-il nous dire si, en tenant compte de l'importance des opérations bancaires effectuées présentement, il estime que la Banque pourrait accroître ses prêts d'une telle somme?

[L'hon. M. Harris.]

**L'hon. M. Harris:** Monsieur le président, jusqu'à ce que surgisse, l'hiver dernier, l'occasion dont parle mon honorable ami, les restrictions actuelles semblaient convenir à toute opération ordinaire que la banque pourrait juger opportun d'effectuer, et je crois qu'il en est toujours ainsi. Par ailleurs, quand on adressait à la Banque d'expansion industrielle une demande d'emprunt qui sans atteindre les 300 millions s'élevait à un montant considérable, on s'apercevait alors que si la banque estimait que l'emprunt constituait un moyen convenable d'assistance, elle n'avait pas le pouvoir juridique de le consentir. En conséquence, le gouvernement s'est rendu compte, sans toutefois prendre de décision, que si la banque estimait que l'emprunt était motivé, il nous fallait demander au Parlement de modifier la loi afin de l'étendre à l'activité proposée.

(Le crédit est adopté.)

#### ASSURANCES

Département des assurances—

158. Administration, \$517,092.

**M. Coldwell:** Tout d'abord je désire signaler au ministre la question que mon ami et collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, a posée le 30 juin. Il a demandé si le ministre des Finances avait étudié le rapport que le surintendant des assurances lui avait soumis au sujet de la *Canada Health and Accident Assurance Company* de Waterloo (Ont.). Voici sa question:

Présentera-t-on une mesure modificatrice à la présente session en vue de prévenir la répétition de pratiques irrégulières et imprévoyantes comme celles dont il est question dans le rapport soumis par le surintendant des assurances?

Les pratiques en question ont été suivies par le président de la société. Je remarque que, dans le rapport de l'année 1953, déposé à la Chambre au cours de la présente session, l'avant-dernier alinéa porte sur cette question en particulier et se lit ainsi qu'il suit:

Vu qu'on n'a rien changé à la situation présente, je porte cette question à l'attention du ministre, car on devra certainement en tenir compte lorsqu'il s'agira de renouveler le certificat d'immatriculation le 31 mars prochain.

Quelles mesures a-t-on prises conformément à la ligne de conduite à laquelle songeait évidemment le surintendant des assurances? A-t-on pris quelque initiative?

**L'hon. M. Harris:** Le ministre n'a pris aucune mesure avant le 31 mars. Cependant, le président de la société et le ministre savaient que la correspondance échangée entre la société, son président et le surintendant des assurances serait publiée. On espérait que cette initiative même réussirait peut-